



**Le GRÉSIVAUDAN**  
communauté de communes

## COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MARS 2021  
Délibération n°DEL-2021-0087

### OBJET : **Garanties d'emprunts à la régie des remontées mécaniques de Chamrousse – modification des conditions**

Nombre de sièges : 74  
Membres en exercice :

74

Présents : 68

Pouvoirs : 2

Absents : 0

Excusés : 6

Pour : 70

Contre : 0

Abstention : 0

N'ayant pas pris part au

vote : 0

Acte rendu exécutoire  
après transmission en  
Préfecture le

31.3.21

et affichage le

31.3.21

Secrétaire de séance :  
Jean-François CLAPPAZ

Le 29 mars 2021 à 18h30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 23 mars 2021.

**Présents :** Henri BAILE, Laurence THERY, Claude BENOIT, Françoise MIDALI, Patrick BEAU, Coralie BOURDELAIN, Roger COHARD, Régine MILLET, Philippe LORIMIER, Annick GUICHARD, Jean-François CLAPPAZ, Christophe BORG, Sidney REBBOAH, Julien LORENTZ, François BERNIGAUD, Olivier SALVETTI, Anne-Françoise BESSON, Cédric ARMANET, Patrick AYACHE, Patricia BAGA, Philippe BAUDAIN, Ingrid BEATINI, Dominique BONNET, Alexandra COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Brigitte DULONG, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Annie FRAGOLA, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Vincent GOUNON, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Alain JOLLY, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Franck SOMME, Brigitte SORREL, Christophe SUSZYLO, Annie TANI, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK Carole BEYLIER, Jean-Luc FILLON

**Pouvoir :** Pierre FORTE à Françoise MIDALI, François STEFANI à Roger COHARD

#### **Rapporteur : Monsieur Claude BENOIT**

Vu la délibération de la communauté de communes n°DEL-2016-0228 en date du 26 juin 2016 garantissant le contrat d'emprunt souscrit par la Régie des remontées mécaniques de Chamrousse auprès de la Caisse d'Epargne des Alpes pour un montant de 2 000 000 €,

Vu la délibération de la communauté de communes n°DEL-2016-0229 en date du 26 juin 2016 garantissant le contrat d'emprunt souscrit par la Régie des remontées mécaniques de Chamrousse auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation pour un montant de 5 125 000 €,

Vu la délibération de la communauté de communes n°DEL-2016-0230 en date du 26 juin 2016 garantissant le contrat d'emprunt souscrit par la Régie des remontées mécaniques de Chamrousse auprès d'Auxifip Fip-Unifergie DR Sud Est pour un montant de 500 000 €,

Vu la délibération de la communauté de communes n°DEL-2016-0231 en date du 26 juin 2016 garantissant le contrat d'emprunt souscrit par la Régie des remontées mécaniques de Chamrousse auprès du Crédit Agricole Centre d'affaires Sud Est pour un montant de 1 281 250 €,

Vu la délibération de la communauté de communes n°DEL-2016-0232 en date du 20 juin 2016 garantissant le contrat d'emprunt souscrit par la Régie des remontées mécaniques de Chamrousse auprès de la CIC Lyonnaise de Banque pour un montant de 2 500 000 €,

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**

Lors du conseil communautaire du 25 janvier dernier, il avait été adopté par délibération la modification des garanties d'emprunts accordées à la régie des remontées mécaniques de Chamrousse (restructuration du secteur Casserousse), les garanties d'emprunt étant prolongée d'un an.

Depuis, sur proposition de deux organismes bancaires (la Caisse d'Epargne et Auxifip Fip-Unifergie DR Sud Est), la régie souhaite étaler le remboursement du capital dû en 2021 sur la durée résiduelle du prêt en lieu et place d'une prolongation d'un an.

Ainsi, Monsieur le Président propose de l'autoriser à signer les avenants aux garanties d'emprunts pour l'étalement du remboursement du capital sur la durée résiduelle du prêt (la durée initiale de 25 ans ne change pas) avec les organismes bancaires Auxifip Fip-Unifergie DR Sud Est et Caisse d'Epargne.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Au registre ont signé tous les membres présents.  
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 29 mars 2021

Le Président,  
Henri BAILE

